

Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible utilisé
et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs

Troisième réunion d'examen des parties contractantes
11–20 MAI 2009, Vienne (Autriche)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

M. Kunihisa Soda, président
M. László Koblinger, vice-président
M. Frank Marcinowski, vice-président
Vienne, 20 mai 2009

Introduction

1. Consciente de l'importance d'une gestion sûre du combustible nucléaire usé et des déchets radioactifs, la communauté internationale est convenue de la nécessité d'adopter une convention ayant pour objectif d'atteindre et de maintenir un haut niveau de sûreté dans le monde entier en matière de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs : voilà l'origine de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (la 'Convention commune'), qui a été adoptée le 5 septembre 1997 et est entrée en vigueur le 18 juin 2001.

2. Les objectifs de la Convention commune sont les suivants :

- i) Atteindre et maintenir un haut niveau de sûreté dans le monde entier en matière de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, grâce au renforcement des mesures nationales et de la coopération internationale, y compris, s'il y a lieu, de la coopération en matière de sûreté ;
- ii) Faire en sorte qu'à tous les stades de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs il existe des défenses efficaces contre les risques potentiels afin que les individus, la société et l'environnement soient protégés, aujourd'hui et à l'avenir, contre les effets nocifs des rayonnements ionisants, de sorte qu'il soit satisfait aux besoins et aux aspirations de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ;
- iii) Prévenir les accidents ayant des conséquences radiologiques et atténuer ces conséquences au cas où de tels accidents se produiraient à un stade quelconque de la gestion du combustible usé ou des déchets radioactifs.

3. Pour atteindre ces objectifs, la Convention commune a adopté un processus d'examen. La Convention commune requiert de chaque partie contractante qu'elle :

- i) Soumettre à l'avance à toutes les autres parties contractantes un rapport national décrivant comment elle remplit les obligations énoncées dans la Convention commune ;
- ii) Demander des précisions sur les rapports nationaux des autres parties contractantes par un mécanisme de questions et réponses écrites ;
- iii) Présenter et discuter son rapport national lors d'une réunion d'examen comprenant des séances de groupes de pays et des séances plénières.

La Convention commune précise que l'intervalle entre les réunions d'examen ne devrait pas dépasser trois ans. Les documents joints à la Convention commune contiennent des principes directeurs sur la forme et la structure des rapports nationaux et sur la conduite des réunions d'examen.

4. La troisième réunion d'examen, organisée conformément à l'article 30 de la Convention commune, s'est tenue du 11 au 20 mai 2009, au Siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui est le dépositaire et assure le secrétariat de la Convention commune. Le président de la réunion d'examen est M. Kunihisa Soda, Commissaire de la Commission japonaise de la sûreté nucléaire. Les vice-présidents sont M. László Koblinger, de l'Autorité hongroise de l'énergie atomique, et M. Frank Marcinowski, du Département de l'énergie des États-Unis. Le bureau de la réunion se compose du président de la réunion, des deux vice-présidents, ainsi que des six présidents des groupes de pays, à savoir M. Andy Hall (Royaume-Uni), M. Peter Brennecke (Allemagne), M. Doug Metcalfe (Canada), M. Kaare Ulbak (Danemark), Mme Merle Lust (Estonie) et M. Jean-Rémi Gouze (France).

5. Quarante-cinq parties contractantes ont participé à la réunion d'examen : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Euratom, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine. Cinq de ces parties contractantes y participaient pour la première fois : Afrique du Sud, Chine, Nigeria, Sénégal et Tadjikistan. Trois parties contractantes n'ont pas pris part à la réunion : Kirghizistan, Ouzbékistan et Uruguay.

6. Le Sénégal, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan n'avaient pas présenté de rapport national. Bien que l'Uruguay n'ait pas participé à la réunion, il avait présenté un rapport national qui, avec son consentement, a été examiné par les membres du groupe de pays. Le rapport du rapporteur a été envoyé au point de contact national de l'Uruguay, qui l'a accepté.

7. Il n'y a pas eu d'État ou d'organisation ratifiant tardivement au sens de la règle 2 des Règles de procédure et règles financières (INFCIRC/602/Rev.2).

8. L'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) y ont assisté en qualité d'observateurs, ainsi qu'il avait été convenu à la réunion d'organisation.

Observations générales

9. Toutes les parties contractantes ont reconnu que la sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs était un élément crucial et difficile et qu'il y avait des possibilités considérables d'amélioration. Toutes les parties contractantes présentes ont réaffirmé leur détermination à améliorer la situation.

10. Tout au long de la troisième réunion d'examen, il a été relevé que le processus d'examen progressait bien vers la maturité et qu'il y avait eu davantage d'échanges constructifs et de partages des connaissances qu'aux réunions d'examen précédentes.

11. Malgré la grande diversité des situations nationales, toutes les parties contractantes présentes partageaient le point de vue selon lequel la troisième réunion d'examen montrait que des progrès avaient été faits pour ce qui est à la fois de l'établissement et du maintien du cadre législatif et réglementaire et de sa mise en œuvre concrète depuis la deuxième réunion d'examen.

12. La troisième réunion d'examen se tenait à un moment où plusieurs pays envisageaient de lancer un programme électronucléaire national. La présente réunion d'examen recommande vivement de tenir compte dès le départ de la sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs lorsqu'un tel programme est envisagé.

13. Les points sur lesquels la deuxième réunion d'examen avait estimé que de nouveaux travaux étaient nécessaires avaient été étudiés par les parties contractantes et pris en considération dans leurs rapports nationaux et leurs présentations orales durant la troisième réunion d'examen.

14. Pendant la troisième réunion d'examen, les parties contractantes présentes ont montré que de bonnes pratiques étaient appliquées dans de nombreux domaines, notamment les suivants :

- i) Stratégies et politiques nationales de gestion des déchets radioactifs et, le cas échéant, de gestion du combustible usé ;
- ii) Cadres législatif et réglementaire pour la gestion des déchets radioactifs et la gestion du combustible usé, le cas échéant ; et
- iii) Coopération internationale et participation du public.

15. Malgré les progrès notables réalisés depuis la réunion d'examen précédente, il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux problèmes suivants :

- i) Mise en oeuvre des politiques nationales pour la gestion à long terme du combustible usé, y compris le stockage définitif des déchets de haute activité et/ou du combustible usé ;
- ii) Choix du site, construction et exploitation des installations de stockage définitif du combustible usé et des déchets radioactifs ;
- iii) Gestion des déchets hérités du passé ;
- iv) Surveillance des sources scellées retirées du service et récupération des sources orphelines ;
- v) Gestion des connaissances et ressources humaines ; et
- vi) Ressources financières pour faire face aux obligations.

Points saillants de la troisième réunion d'examen au plan des politiques et au plan technique

Les principaux sujets sur lesquels des progrès ont été relevés sont indiqués ci-après.

Cadre législatif et réglementaire

16. De nombreuses parties contractantes ont achevé et actualisé leur cadre législatif et réglementaire, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires en matière de mise en œuvre dans certaines parties contractantes.

17. Certaines parties contractantes sont en train d'élaborer ou ont mis en place des régimes de libération.

Politique générale

18. Toutes les parties contractantes présentes sont déterminées à traiter la gestion des déchets et, le cas échéant, du combustible usé de manière globale. De nombreuses parties contractantes ont déjà élaboré, ou sont en train d'élaborer, des stratégies de gestion du combustible usé et des déchets fondées sur des inventaires de plus en plus complets, y compris en ce qui concerne le combustible usé et les déchets provenant, ou devant provenir, du déclassé.

19. Certaines parties contractantes ont fait état de progrès dans le choix du site, la construction et l'exploitation d'installations de stockage définitif en formations géologiques.

20. Plusieurs parties contractantes dotées de petits programmes nucléaires ou de programmes limités de gestion des déchets ont évoqué la question des dépôts régionaux. Aucun progrès concret n'a toutefois été réellement accompli jusqu'ici. On estime que le renforcement de la coopération entre les parties contractantes faciliterait les progrès sur cette importante question.

21. Certaines parties contractantes ont inclus les matières radioactives naturelles ne provenant pas du cycle du combustible nucléaire dans leurs rapports nationaux.

Déclassement

22. De nombreuses parties contractantes, notamment celles ayant des centrales nucléaires, ont mis en place des mécanismes de financement du déclassé. Cependant, certaines parties contractantes doivent encore régler le problème du financement du déclassé de réacteurs de recherche.

23. Un certain nombre de parties contractantes ont fait état de progrès significatifs dans le déclassé des installations.

Sources scellées retirées du service

24. Quelques progrès ont été accomplis depuis la deuxième réunion d'examen dans la gestion des sources scellées retirées du service et des sources orphelines. De nombreuses parties contractantes ont commencé à mettre en œuvre des systèmes de traçage et des registres nationaux.

Pratiques antérieures

25. De nombreuses parties contractantes ont fait état de progrès dans les domaines de la remédiation de sites et de la gestion des déchets hérités du passé.

Gestion des connaissances

26. La préservation et le transfert des connaissances, et de la mémoire institutionnelle et de l'expérience, concernant la sûreté de la gestion du combustible usé et la sûreté de la gestion des déchets radioactifs par le biais de la formation théorique et pratique, et par celui du recrutement de nouveau personnel, ont été reconnus comme revêtant une importance cruciale tant pour les exploitants que pour les organismes de réglementation.

27. L'accumulation de compétences en sûreté de la gestion du combustible usé et en sûreté de la gestion des déchets radioactifs est aussi cruciale pour les pays qui envisagent de lancer un programme électronucléaire.

Participation des parties prenantes

28. Toutes les parties contractantes présentes ont convenu que les décisions sur la politique en matière de gestion des déchets radioactifs et de gestion du combustible usé, et sur le choix du site des installations de gestion des déchets radioactifs et de gestion du combustible usé, devraient être prises avec la participation des parties prenantes.

29. En particulier, reconnaissant que la mise en place d'une installation de stockage définitif des déchets radioactifs suppose l'acceptation de la société, les parties contractantes soulignent l'importance extrême d'impliquer les parties prenantes et les collectivités concernées, dès le départ, dans le processus d'implantation de telles installations.

Coopération internationale

30. De nombreuses parties contractantes jugent avantageux et important de renforcer la coopération internationale par l'échange d'informations, de données d'expérience et de technologie. En particulier, les parties contractantes ayant des programmes limités de gestion et de recherche concernant les déchets radioactifs ont souligné la nécessité du partage des connaissances et de l'assistance. De nombreuses parties contractantes ont fait rapport sur l'utilisation qu'elles faisaient des normes de sûreté de l'AIEA et sur leurs expériences en ce

qui concerne le service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) de l'AIEA ; d'autres parties contractantes prévoient de demander des missions IRRS à l'avenir. Le rapatriement du combustible usé de réacteurs de recherche a également été considéré comme une bonne pratique.

31. Le rapatriement du combustible usé de réacteurs de recherche a également été considéré comme une bonne pratique.

Améliorations pour les réunions d'examen futures

32. Le groupe de travail à composition non limitée, établi lors de la séance plénière d'ouverture et présidé par M. Frank Marcinowski, a discuté de sept thèmes :

- 1) Réunion thématique sur le rôle des décideurs ;
- 2) Outil de présentation des données pour les rapports nationaux soumis au titre de la Convention commune fondé sur la base de données Internet sur la gestion des déchets (NEWMDB) ;
- 3) Améliorations dans le choix des membres du bureau ;
- 4) Direction de la Convention commune ;
- 5) Transfert des connaissances et continuité entre les réunions d'examen ;
- 6) Amélioration de l'interaction entre les réunions d'examen ; et
- 7) Amendements des fonctions des vice-présidents des groupes de pays.

33. Des améliorations pour les réunions d'examen futures ont été identifiées dans le cadre des délibérations du groupe de travail à composition non limitée et approuvées à la séance plénière de la réunion d'examen.

Conclusions

34. Les participants à la troisième réunion d'examen ont noté l'augmentation modeste du nombre des parties contractantes par rapport à la deuxième réunion d'examen. Les parties contractantes présentes ont suggéré de redoubler d'efforts pour accélérer cette tendance à l'avenir.

35. Le processus d'examen progresse bien vers la maturité, et il a été procédé à des échanges constructifs et à un partage de connaissances de manière ouverte et franche.

36. La troisième réunion d'examen a montré que de nombreuses parties contractantes avaient lancé de nouvelles actions, ou étaient en train de renforcer les actions en cours, pour améliorer la gestion sûre du combustible usé et des déchets radioactifs. Toutefois, chaque partie contractante est confrontée à des enjeux qui nécessitent d'autres actions ou la poursuite d'activités entreprises récemment.

37. Les trois tendances susmentionnées donnent à penser que la quatrième réunion, qui doit avoir lieu en mai 2012, continuera de contribuer à la réalisation et au maintien d'un haut niveau de sûreté dans le monde entier en matière de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs. Pour atteindre cet objectif, les actions des parties contractantes et donc leurs rapports à la prochaine réunion d'examen devraient englober les questions suivantes :

- Élaboration d'un cadre réglementaire détaillé ;
- Indépendance effective de l'organisme de réglementation ;
- Mise en œuvre des stratégies avec des étapes bien définies ;
- Financement permettant de sécuriser la gestion des déchets ;
- Formation et recrutement de personnel compétent ;
- Dépôts géologiques de déchets de haute activité.